

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023  
RIUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTROVI DI U  
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

2023 / 02/072

REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR  
GHJUVAN SANTU LE MAO AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

**Objet** : Lutte contre les dérives mafieuses

Sgiò Cunsigliu,

Vi ringraziau per a vostra quistione chi ci permette di fà un puntu nant'à u cartularu di i sbaraglii maffiosi.

Ce processus intervient dans un contexte lourd et douloureux, marqué, ces derniers mois, par plusieurs assassinats. Nous le savons, et les chiffres que vous citez le confirment : le risque mafieux constitue un problème majeur pour la Corse et notre société.

Face à cela, vous l'avez dit, la Collectivité de Corse s'est fortement impliquée pour tenter d'apporter des réponses au phénomène des dérives mafieuses.

Il était en effet du devoir de notre institution d'identifier précisément ce risque et de se doter des moyens pour y répondre, le faire reculer et le faire disparaître.

D'abord, par l'organisation d'une session extraordinaire consacrée à la question des dérives mafieuses, le 18 novembre 2022, qui a permis à l'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, de s'emparer de ce débat, de le porter publiquement et de voter un texte fort, affirmant un certain nombre de principes fondamentaux, donnant une définition claire du phénomène et ouvrant des perspectives de travail.

Ensuite, en mettant en place un cycle de travail associant le Conseil exécutif, les élus de l'Assemblée de Corse, les instances consultatives, les associations, et les collectifs autour de 5 thématiques prioritaires.

Pour rappel :

- Ethique et politiques publiques
- Secteurs économiques particulièrement exposés
- Drogues et commerces illicites
- Dérives mafieuses :
  - Instruments d'analyse et de quantification
  - Procédure, droit et politique pénale
- Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

Mi pare chè no simu l'unica istituzione in Francia, è pò esse in altrò, à avè iniziatu un travagliu di fondu, incalcatu annant'à l'istituzioni di a Corsica è a sucetà civile. C'est un fait politique et sociétal important. Cela ne veut pas dire que tout est réglé, nous verrons quels seront les résultats de cette démarche, mais cela témoigne tout de même de l'esprit de responsabilité dont a pu faire preuve notre pays.

Il faut aussi souligner que ces travaux communs avec la société civile, les collectifs, les associations sont un signal positif tant les contributions ont été importantes.

Les débats ont été riches, souvent animés, ils ont permis d'acter des points de convergence et, il faut le dire, certains désaccords, c'est aussi le signe d'échanges libres, ouverts, et sans tabou.

Un travail qui ne s'est pas cantonné aux seules compétences de la Collectivité de Corse, mais qui a tenté de traiter le problème dans toutes ses dimensions, et à tous les niveaux.

Ce qui en ressort de façon majoritaire, et cela a été souligné par tous, c'est la responsabilité de l'Etat en la matière, dans le cadre de l'exercice de ses compétences régaliennes. Un Etat qui a fait le choix de refuser de participer aux débats, ce que nous regrettons.

Bien entendu, indépendamment des responsabilités et compétences régaliennes de l'Etat, le peuple corse dispose également de leviers pour répondre à ce phénomène, le combattre, pour « repousser à la marge ce qui doit rester la marge ».

La Collectivité de Corse continuera à prendre toute sa part dans ce combat. Elle sera au rendez-vous, en mobilisant l'ensemble des moyens dont elle dispose, pour mettre en place des mesures concrètes qui y contribueront.

Pour revenir au calendrier, la commission permanente qui s'est tenue hier a acté la clôture des travaux des 5 ateliers et a officiellement transmis leur contenu au Conseil exécutif de Corse. Ayant moi-même assuré l'animation de l'un des ateliers, je profite de cette réponse pour remercier l'ensemble des participants aux ateliers pour leur implication, les personnalités, experts et sachants qui ont accepté d'être auditionnés, mais aussi les services de la Collectivité de Corse, du Secrétariat Général du Conseil exécutif et de l'Assemblée, qui ont fourni un appui administratif indispensable. Merci également à nos chargés de mission qui nous beaucoup accompagnés Antonia Luciani et moi-même dans tout ce travail et recensement de réunions.

Sur l'ensemble des questions abordées, le Conseil exécutif va maintenant travailler à la rédaction d'un rapport analysant l'ensemble des propositions formulées au sein des ateliers, étudiant leur faisabilité, et proposant de mettre en œuvre les préconisations et décisions concrètes que nous estimons devoir être soumises au vote de l'Assemblée de Corse.

Les représentants de la société civile seront évidemment de nouveau consultés dans l'intervalle, et en particulier avant le vote de l'Assemblée de Corse, dont nous voudrions qu'il intervienne avant la fin de l'année. A titre d'exemple, le Président du Conseil exécutif s'est d'ores et déjà montré favorable à la création d'une instance ou d'une plateforme ad-hoc, dont les contours restent à définir, afin d'institutionnaliser notre action commune, et ce travail de « vigilance » de la part de la société civile, ce qui constituait une des demandes fortes des collectifs.



Enfin, la question de la lutte contre les dérives mafieuses sera bien sûr intégrée à la construction d'un futur statut d'autonomie pour la Corse. Ùn ci pò esse autunumia senz'una riposta à stu dannu maiò.

Les propositions que nous serons amenés à formuler seront donc conçues dans une perspective d'autonomie. Car nous ne pourrions pas construire une société apaisée, digne et libre sans une logique démocratique forte à tous les niveaux de la société, soit l'exacte antithèse de la logique maffieuse, et le meilleur antidote contre celle-ci.

A ringrazià vi.